

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 novembre 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14302**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.15 Embauche d'une préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.16 Embauche de caissières à la billetterie pour le centre de ski.
- 7.17 Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski.
- 7.18 Embauche d'un brigadier scolaire remplaçant pour le Service des ressources humaines.
- 7.19 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.20 Embauche d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.21 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.
- 7.22 Démission d'un mécanicien pour le Service des travaux publics.
- 7.23 Démission d'un commis au restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.24 Vente de 2 terrains à Carol Lessard et cession d'une servitude d'égout pluvial.

8.3 Rapport d'embauche de 3 formateurs et sauveteurs-moniteurs pour le Service des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 24-14303**

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÈGLEMENT:**

**RÉSOLUTION N° 24-14304**

Adoption du second projet de Règlement numéro 928-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet du **Règlement numéro 928-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet du **Règlement numéro 928-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :**

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 928-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151<sup>e</sup> Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 932-2024 concernant les modalités de publication des avis publics**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux**

**restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski.** La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 934-2024 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2025.** La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 935-2024 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2025.** La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14305**

Adoption du Règlement numéro 926-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 28 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 926-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement au parc industriel ouest et aux potagers en cour avant, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 926-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14306**

Adoption du Règlement numéro 927-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 28 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 927-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les gymnases dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 927-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14307**

### Adoption du Règlement numéro 931-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 931-2024 modifiant le Règlement numéro 807-2021 sur la gestion contractuelle, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 931-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

### **ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14308**

#### Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Rémi Poulin, CPA, auditeur trésorier et directeur du Service des finances en date du 14 novembre 2024, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 206 648,07 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA, auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 206 648,07 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 14 novembre 2024.**

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14309**

#### Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SÉCURITÉ 3S INC.	26 869,66 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **SÉCURITÉ 3S INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le centre de ski pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mars 2025, pour un montant de 26 869,66 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14310**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SÉCURITÉ 3S INC.	77 838,08 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **SÉCURITÉ 3S INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 août 2025, pour un montant de 77 838,08 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14311**

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de propane pour une période de 60 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉNERGIES SONIC INC.	60 475,24 \$
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	63 852,98 \$

ATTENDU : que lors de l'analyse des soumissions, les montants soumis ont été corrigés comme suit :

ÉNERGIES SONIC INC.	62 682,76 \$
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	62 602,28 \$

ATTENDU : que Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SUPÉRIEUR PROPANE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **SUPÉRIEUR PROPANE INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de propane** pour une période de 60 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 **pour un montant total corrigé de 62 602,28 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14312**

Acceptation de l'offre de prix pour la fourniture sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski

ATTENDU : que l'entreprise Groupe Beaudry n'offre plus le service alimentaire pour la restauration;

ATTENDU : que l'entreprise Service Alimentaire Gordon nous a fait une offre de prix;

ATTENDU : que suite à l'étude de l'offre par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que l'offre est conforme pour un montant total corrigé de 27 843,31 \$ et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **SERVICE ALIMENTAIRE GORDON pour la fourniture à prix unitaire sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski** pour la période approximative du 26 novembre 2024 au 30 avril 2025 pour un montant total corrigé de **27 843,31 \$** incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14313**

Approbation des prévisions budgétaires 2025 de Taxibus Saint-Georges et versement de l'aide financière pour l'année 2025

ATTENDU : que Taxibus Saint-Georges a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2025;

ATTENDU : que pour avoir droit à l'aide financière du programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Ville doit approuver le budget de Taxibus Saint-Georges;

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 462 354 \$ est prévue au budget à titre d'aide financière de la Ville pour le service de taxibus pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2025, telles que déposées par Taxibus Saint-Georges.

**QUE** ce conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 462 354 \$ incluant toutes les taxes applicables à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2025.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement 2025.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14314**

Renouvellement des contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

ATTENDU : que les suites de logiciels de la firme PG Solutions sont utilisées par le Service des finances, le Service des ressources humaines, le Service du secrétariat général et greffe ainsi que la cour municipale ;

ATTENDU : que les contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le conseil autorise le paiement de la somme de 176 305,00 \$ incluant toutes les taxes applicables à la firme PG Solutions pour l'entretien de ces suites de logiciels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**QUE** la somme de 176 305,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

**QUE** soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14315**

Renouvellement des contrats d'entretien pour le logiciel Sygem d'InfoTech pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

ATTENDU : que le logiciel Sygem d'InfoTech est utilisé par le Service de l'urbanisme;

ATTENDU : que le contrat d'entretien pour le logiciel de la firme InfoTech doit être renouvelé pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le conseil autorise le paiement de la somme de 26 605,22 \$ incluant toutes les taxes applicables à la firme InfoTech pour l'entretien du logiciel Sygem pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**QUE** la somme de 26 605,22 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14316**

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec  
par M. Dave Larivière

**ATTENDU :** la demande de M. Dave Larivière auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de vendre une partie de sa propriété ;

**ATTENDU :** que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par M. Dave Larivière de vendre le lot 4 339 527 situé au nord du rang Ste-Éveline d'une superficie de 6,96 ha ;

**QUE** la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ La demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 4 et 7;
- ▶ Le vendeur conservera 20,8 hectares, soit une superficie suffisante pour ses besoins;
- ▶ Cette demande n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et leur développement puisqu'aucune nouvelle utilisation autre qu'agricole n'est demandée.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14317**

Acceptation d'une entente de cession des sculptures  
de Beauce Art L'International de la sculpture pour 2024

**ATTENDU :** que Beauce Art a organisé un symposium international de sculptures en 2024, où onze (11) artistes ont réalisé chacun une sculpture;

**ATTENDU :** que des ententes entre Beauce Art et les sculpteurs prévoient que les sculptures sont la propriété exclusive de Beauce Art, en vertu des termes de ces ententes;

**ATTENDU :** que ces sculptures ont été installées sur des terrains appartenant à la Ville avec son approbation;

**ATTENDU :** que les parties désirent que la Ville assume l'entretien de ces sculptures à l'avenir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la cession des sculptures avec Beauce Art L'International de la sculpture pour 2024.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14318**

Permission d'occupation d'une partie du stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 en faveur de Les Constructions CMI inc. et Rénovam inc.

ATTENDU : que nous avons reçu une demande par Les Constructions CMI inc. et Rénovam inc. pour utiliser 41 cases de stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 pour la réception de matériaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment à l'intersection de la 113<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale et de la direction des travaux publics;

ATTENDU : que cette permission est consentie pour une durée de 28 semaines à compter de l'émission du permis de construction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la signature de la permission d'occupation en faveur de Les Constructions CMI inc. et Rénovam inc. pour l'utilisation de 41 cases de stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 pour la réception de matériaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment à l'intersection de la 113<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14319**

Cession d'une partie de la 80<sup>e</sup> Rue et des travaux d'infrastructures par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 19 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la cession par Gestion Immobilière D.L.V. inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT DIX-NEUF MILLE CENT DIX-NEUF (6 519 119)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 80<sup>e</sup> Rue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Sabrina Lepage, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14320**

Modification à la politique concernant les conditions de travail des employés-cadres

ATTENDU : les discussions intervenues avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Saint-Georges, concernant des modifications à apporter à la politique concernant les conditions de travail des employés-cadres;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale;

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier la politique concernant les conditions de travail du personnel-cadre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de modifier l'article 2.3 de la politique concernant les conditions de travail des employés-cadres de la Ville tel que présenté, et ce, en date du 25 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14321**

Démission d'une graphiste et adjointe aux communications pour la direction générale

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Maude Lebel à titre de graphiste et adjointe aux communications pour la direction générale;

ATTENDU : la recommandation de M. Richard Poulin, chef de Division - Communications et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Maude Lebel à titre de graphiste et adjointe aux communications pour la direction générale, et ce, à compter du 23 novembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14322**

Embauche d'une préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une préposée à la maintenance pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Pinard;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Pinard à titre de préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14323**

Embauche de caissières à la billetterie pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de caissières à la billetterie pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mmes Brittanie Chabot et Alicia Grenier à titre de caissières à la billetterie pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14324**

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**Commis au restaurant:**

Lorie Dvoufo Jiofack  
Sara-Jane Turgeon

Olivia Giguère Morin

Christ William Tchoudjan

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14325**

Embauche d'un brigadier scolaire remplaçant

ATTENDU : le besoin d'embaucher un brigadier scolaire remplaçant;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Marc Thériault;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'embauche de M. Marc Thériault à titre de brigadier scolaire remplaçant selon la structure salariale des employés temporaire non syndiqués, et ce, à compter du 5 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14326**

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

**ATTENDU :** le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Olivier Bélanger;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Olivier Bélanger à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14327**

#### **Embauche d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture**

**ATTENDU :** le besoin d'embaucher une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

**ATTENDU :** le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Carolann Richard;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Carolann Richard à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14328**

#### **Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski**

**ATTENDU :** le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

**ATTENDU :** le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Manon Bougie  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

#### **Préposés aux remontées mécaniques :**

Léo Minh Bernard  
Elliott Collin  
Logan Fortin  
Étienne Gilbert  
Kevin Malandain  
Charles Paquet  
Nathan Roche  
Ebenzer Wabo Fotsi

Xavier Bouffard  
Jérôme Côté  
Charles-Éric Gagnon  
Maël Gregory Grondin  
Emily Maurymoothoo  
Alexia Poulin  
Sabrina Rodrigue

Thomas Carpin  
Alexandre Fortier  
Théo Gaudet  
Noa Lévesque  
Alexi Morin  
Louis-David Rhéaume  
Jade St-Martin

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14329**

### Démission d'un mécanicien pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jason Rodrigue Turgeon à titre de mécanicien pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Jason Rodrigue Turgeon à titre de mécanicien pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 30 novembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14330**

### Démission d'un commis au restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Julia Lessard à titre de commis au restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Julia Lessard à titre de commis au restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 novembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14331**

### Vente de 2 terrains à Carol Lessard et cession d'une servitude d'égout pluvial

ATTENDU : la demande de M. Carol Lessard, d'acquérir 2 terrains situés sur la 1<sup>re</sup> Avenue, soit les lots 6 653 109 et 6 653 110 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude d'égout pluvial sur une partie des lots 6 653 107 et 6 653 109 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à M. Carol Lessard;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à M. Carol Lessard au prix de 1 000 \$ plus toutes les taxes applicables, les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT NEUF (6 653 109)** et **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT DIX (6 653 110)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce et accepte la cession d'une servitude d'égout pluvial par M. Carol Lessard en faveur de la Ville sur une **partie** des lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEPT (6 653 107)** et **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT NEUF (6 653 109)** dudit cadastre, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Jennifer Pelchat, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE DE 9 MONITEURS DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 9 moniteurs de ski pour le centre de ski pour la période du 20 novembre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 FORMATEURS ET SAUVETEURS-MONITEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 formateurs et sauveteurs-moniteurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 17 novembre 2024 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur une rencontre avec l'Union des municipalités du Québec, sur l'Ordre du mérite georgien, sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE et sur une rencontre avec la structure d'accueil et d'intégration municipale (immigration), par monsieur le conseiller Jean Perron et madame la conseillère Esther Fortin sur l'assemblée générale annuelle de Tennis de Beauce, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur l'Ordre du mérite georgien et sur le comité d'investissement commun et par monsieur le maire Claude Morin sur l'Ordre du mérite georgien et sur le conseil d'administration de la Municipalité Régionale de comté de Beauce-Sartigan.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Éric Lévesque remercie la Ville pour le règlement du conflit avec le Service des loisirs et de la culture et désire transmettre une présentation concernant la fluoration de l'eau. Il demande pourquoi la Ville de Saint-Georges est la seule ville au Québec qui ajoute du fluore à l'eau potable et pourquoi la Ville ne cesse pas cette pratique.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 23, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*